



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

Direction
des services
administratifs
et financiers

Paris, le 10 JUIL. 2015

Le Directeur

Réf. : DSAF/SDPSD/2015-06-BCAM-n°116

Affaire suivie par : Constance Josset

NOTE

A l'attention de Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux interministériels
s/c de Mesdames et Messieurs les préfets de département

Objet : Mise en œuvre du plan d'action de prévention des risques psychosociaux

PJ : Un tryptique et un guide

Le 22 octobre 2013, un accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique a été signé par huit organisations syndicales et par l'ensemble des employeurs des trois versants de la fonction publique.

Par note du directeur des services administratifs et financiers du Premier ministre en date du 13 juillet 2014, il a été demandé à chaque DDI un diagnostic des facteurs RPS intégré dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A l'issue du diagnostic, un plan d'action de prévention des RPS est élaboré par DDI, déclinant les orientations retenues au regard des enjeux identifiés localement qui sera intégré au programme annuel de prévention des risques professionnels.

Ces deux actions doivent être finalisées au plus tard au 31 décembre 2015.

Dans le cadre de ce plan, la DGAFP a diffusé des outils (référentiels de formation, guide méthodologique, livret d'information à destination de l'ensemble des agents).

Afin de vous permettre une approche globale et rapide de la démarche de prévention des risques psychosociaux, nous vous proposons deux documents issus du guide méthodologique DGAFP d'aide à l'identification, l'évaluation et la prévention des RPS dans la fonction publique et des outils INRS ED 6011, 6012 et 6140) :

- Un triptyque « *Les RPS* » à destination de tous les agents de votre direction
- Un guide méthodologique « *Comment aborder les RPS pour de meilleures conditions de vie au travail* » à destination des chefs de service, des préventeurs, des membres du CHSCT.

Je vous invite à les utiliser très largement.

Je vous rappelle que les services du Premier ministre, dans le cadre du fonds de modernisation, pourront en 2016, vous apporter un soutien financier pour les plans d'actions, par l'intermédiaire des préfets de région et des SGAR, RBOP.

En outre, l'article 8 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par Décret n°2011-774 du 28 juin 2011 – art. 16 prévoit une formation, d'une durée minimale de 5 jours, des membres du CHSCT, au cours de leur mandat, renouvelée à chaque mandat. Cependant le protocole d'accord cadre relatif à la prévention des RPS dans la fonction publique, dans la mesure 2 de l'annexe 1, signé le 22 octobre 2013, indique pour 2015, afin de permettre aux membres des organisations syndicales de pouvoir choisir leur centre de formation, que deux de ces cinq jours de formation minimale obligatoire seront inscrits au titre de la formation syndicale. Ces deux jours ne s'imputeront pas sur le contingent des 12 jours annuels de formation syndicale.

D'autre part, ce même accord prévoit également l'octroi de 2 jours de formation spécifiquement dédiés à la prévention des risques psychosociaux, pour les membres des CHSCT, en sus de la formation prévue à l'article 8 du décret, en 2014 ou 2015, formation organisée par l'administration.

J'attache la plus grande importance à la prévention des risques psychosociaux et compte sur votre mobilisation dans ce domaine, un sujet prioritaire ainsi que le rappelle le protocole interministériel signé le 22 octobre 2013 par la ministre de la fonction publique et la note du Secrétaire général du Gouvernement du 13 juillet 2014.



Serge DUVAL

Copie : destinataires *in fine*

Liste des destinataires en copie

M. Laurent de JEKHOWSKY
Secrétaire général des ministères économiques et financiers

M. Pierre RICORDEAU
Secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales

M. Francis ROL-TANGUY
Secrétaire général du ministère de l'égalité des territoires et du logement et du
ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

M. Denis ROBIN
Secrétaire général du ministère de l'intérieur

Mme Valérie METRICH-HECQUET
Secrétaire générale du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Mme Laure DE LA BRETECHE
Secrétaire générale pour la modernisation de l'action publique

Mme Marie-Anne LEVEQUE
Directrice générale de l'administration et de la fonction publique

Mesdames et Messieurs les Préfets de région
A l'attention des secrétaires généraux pour les affaires régionales